

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2016

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la Société **Millenium Obligataire SICAV** au 30 Juin 2016, qui font apparaître un actif net de **10.443.509** Dinars pour un capital de **10.247.313** Dinars et une valeur liquidative égale à **102,831** Dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Toutefois, nous vous informons que les actifs de **Millenium Obligataire SICAV**, s'élevant au 30 Juin 2016 à **11.375.811** dinars, sont composés à concurrence d'un montant de **10.101.039** dinars, soit 88,79 % de valeurs mobilières et de **1.274.752** dinars soit 11,21 % de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.

Tunis, le 28 juillet 2016

Le Commissaire aux Comptes:
Tunisie Audit & Conseil
Lamjed BEN MBAREK

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 JUIN 2016
(Unité : en D.T.)

<u>ACTIF</u>	Note	AU 30/06/2016	AU 30/06/2015	AU 31/12/2015
AC 1 - Portefeuille-titres	4.1.1	10 101 039	15 034 557	11 714 320
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		304 201	946 376	197 210
b - Obligations et valeurs assimilées		9 796 838	14 088 181	11 517 110
c - Autres valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4.1.2	1 274 752	1 152 347	1 539 454
a - Placements monétaires		495 808	525 044	490 276
b - Disponibilités		778 943	627 302	1 049 178
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-	-
a - Dividendes et intérêts à recevoir		-	-	-
b - titres de créance échus		-	-	-
AC 4 - Autres actifs	4.1.3	20	10 848	619
a - Débiteurs divers		20	10 848	619
b - Immobilisations nettes		-	-	-
TOTAL ACTIF		11 375 811	16 197 752	13 254 393
<u>PASSIF</u>				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4.1.4	20 272	29 245	24 057
PA 2 - Autres créditeurs divers	4.1.5	912 030	12 642	13 826
TOTAL PASSIF		932 302	41 887	37 883
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 – Capital	4.1.6	10 247 313	15 813 503	12 689 227
CP 2 - Sommes distribuables		196 197	342 362	527 283
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		31	91	73
b - Sommes distribuables de la période		196 165	342 271	527 210
ACTIF NET		10 443 509	16 155 865	13 216 510
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		11 375 811	16 197 752	13 254 393

ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 Juin 2016
(Unité : en D.T.)

	Note	Période du 01/04/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/04/2015 Au 30/06/2015	Période du 01/01/2015 Au 30/06/2015	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	122 160	255 385	211 533	361 241	677 440
a - Dividende		-	-	44 333	44 333	44 333
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		122 160	255 385	167 200	316 909	633 107
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.2.2	8 785	16 096	22 225	71 808	95 168
a - Revenus des bons de trésor		-	-	-	-	-
b - Revenus des billets de trésorerie		-	-	-	-	-
c - Revenus des certificats de dépôt		8 785	15 575	16 499	56 386	73 470
d - Intérêts sur comptes courants		-	521	562	5 352	6 454
e - Revenu des comptes de placements monétaires		-	-	5 164	10 070	15 244
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		130 946	271 481	233 758	433 049	772 607
CH 1 - Charges de gestion des placements	4.2.3	-20 272	-41 840	-29 239	-59 834	-110 798
REVENU NET DES PLACEMENTS		110 674	229 640	204 519	373 215	661 809
CH 2 Autres charges	4.2.4	-5 940	-10 572	-7 046	-15 455	-26 133
RESULTAT D'EXPLOITATION		104 734	219 069	197 473	357 760	635 677
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-17 619	-22 903	-34 995	-15 489	-108 467
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		87 116	196 165	162 478	342 271	527 210
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		17 619	22 903	34 995	15 489	108 467
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		-5 053	-9 653	-46 583	-50 756	-68 873
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-5 053	32 118	-30 928	-37 723	-32 440
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-	-41 570	-14 072	-11 450	-33 844
Frais de négociation de titres		-	-201	-1 583	-1 583	-2 589
RESULTAT NET DE LA PERIODE		99 681	209 416	150 890	307 004	566 804

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 Juin 2016
(Unité : en D.T.)

	Période du <i>01/04/2016</i> <i>Au</i> <i>30/06/2016</i>	Période du <i>01/01/2016</i> <i>Au</i> <i>30/06/2016</i>	Période du <i>01/04/2015</i> <i>Au</i> <i>30/06/2015</i>	Période du <i>01/01/2015</i> <i>Au</i> <i>30/06/2015</i>	Période du <i>01/01/2015</i> <i>Au</i> <i>31/12/2015</i>
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	99 682	209 416	150 890	307 004	566 804
a - Résultat d'exploitation	104 734	219 069	197 473	357 760	635 677
b - Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(5 053)	32 118	(30 928)	(37 723)	(32 440)
c - Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	(41 570)	(14 072)	(11 450)	(33 844)
d - Frais de négociation de titres	-	(201)	(1 583)	(1 583)	(2 589)
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	(443 009)	(443 009)	(556 410)	(556 410)	(556 410)
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(1 011 499)	(2 539 407)	(3 413 336)	(437 338)	(3 636 492)
a - Souscriptions	7 926 839	13 796 417	7 324 828	13 864 012	21 327 882
- Capital	7 529 800	13 083 900	6 995 700	13 185 300	20 343 600
- Régularisation des sommes non distribuables	69 743	123 508	91 219	179 172	254 566
- Régularisation des sommes distribuables	327 295	589 009	237 909	499 540	729 715
b - Rachats	(8 938 338)	(16 335 824)	(10 738 164)	(14 301 350)	(24 964 374)
- Capital	(8 491 400)	(15 493 300)	(10 194 800)	(13 571 300)	(23 802 900)
- Régularisation des sommes non distribuables	(78 536)	(146 369)	(134 374)	(182 360)	(290 614)
- Régularisation des sommes distribuables	(368 402)	(696 155)	(408 990)	(547 690)	(870 860)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 354 827)	(2 773 001)	(3 818 856)	(686 744)	(3 626 098)
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>					
a- en début de période	11 798 336	13 216 510	19 974 721	16 842 609	16 842 609
b - en fin de période	10 443 509	10 443 509	16 155 865	16 155 865	13 216 510
<u>AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS</u>					
a- en début de période	111 176	125 654	188 378	160 247	160 247
b - en fin de période	101 560	101 560	156 387	156 387	125 654
VALEUR LIQUIDATIVE	102,831	102,831	103,307	103,307	105,182
<u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT</u>	0,85%	1,75%	0,89%	1,79%	3,57%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Millenium Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, régie par la loi n° 88-92 du 2 aout 1988 telle que modifiée par la loi n° 92-113 du 23 novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a été créée le 22 juin 2001, et a reçu l'agrément du ministère des finances le 13 juin 2000, et le visa du prospectus d'émission par le C.M.F le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1^{er} Avril au 30 Juin 2016 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999. Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société Millenium Obligataire SICAV et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et en titres de FCC (fonds commun de créances) et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Évaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition.

La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon les cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3. Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires comprennent les bons de Trésor, les certificats de dépôts et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées en date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale- intérêts précomptés non échus).

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont comptabilisés et présentés sous une rubrique distincte de l'actif figurant au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date de clôture, ces titres restent évalués à leur coût d'acquisition.

La contrepartie reçue est comptabilisée et présentée au niveau du passif sous le poste « PA2- Autres créditeurs divers » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « CH 2- Autres charges ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du cessionnaire. La valeur de la contrepartie donnée est comptabilisée et présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste« AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date de clôture, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires».

4- Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté au 30 Juin 2016 à 10.101.039 dinars, détaillé comme suit :

Désignation	Nombre de titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/ 06/ 2016	% de l'actif
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE				
BTK 2012-1 B	2 000	114 290	117 894	1,04%
BTK 2012-1 B	500	28 573	29 474	0,26%
BTK 2012-1 B	8 000	457 160	471 576	4,15%
EO ATL 2013-1	10 000	800 000	808 346	7,11%
EO ATL 2014-1	2 800	168 000	170 849	1,50%
EO BTE 2009	100	4 000	4 133	0,04%
EO BTE 2009	4 900	194 040	201 817	1,77%
EO BTE 2009	100	4 000	4 133	0,04%
EO BTE 2011	5 500	330 000	335 947	2,95%
EO HL 2013/1	5 000	200 000	201 361	1,77%
EO HL 2013/1	5 000	200 000	201 361	1,77%
EO HL 2013/2	2 000	120 000	122 168	1,07%
EO MEUBLATEX 2010-B	1 500	30 000	30 234	0,27%
EO MODERN LEASING 2012	3 000	240 000	244 569	2,15%
EO TL2011-3	6 000	120 000	122 363	1,08%
EO UBCI 2013	5 000	400 000	401 848	3,53%

Désignation	Nombre de titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/ 06/ 2016	% de l'actif
EO UBCI 2013	5 000	400 000	401 848	3,53%
EO UIB 2009/1	1 000	70 000	73 133	0,64%
EO UIB 2009/1	100	7 000	7 313	0,06%
EO UIB 2009/1	100	7 000	7 313	0,06%
EO UIB 2009/1	870	60 900	63 626	0,56%
EO UIB 2009/1	6 000	420 000	438 797	3,86%
ES ATL 2008	2 000	120 000	125 765	1,11%
Total		4 494 963	4 585 870	40,31%
FCC				
FCC-BIAT CREDIMMO -1-P2	300	60 483	60 826	0,53%
FCC-BIAT- CREDIMMO 2-P3	300	204 164	205 429	1,81%
Total		264 647	266 255	2,34%
BTA				
B0319	500	521 500	512 563	4,51%
B0319	100	104 330	102 527	0,90%
B0319	100	104 030	102 445	0,90%
B0319	290	295 887	295 691	2,60%
B0319	300	306 240	305 933	2,69%
B0319	300	306 390	305 978	2,69%
B0319	300	306 540	306 023	2,69%
B0319	300	306 690	306 068	2,69%
B0319	210	214 788	214 279	1,88%
B0319	80	78 464	80 256	0,71%
B0717	75	83 625	80 072	0,70%
B0717	1 500	1 585 500	1 601 662	14,08%
B0822	300	288 000	305 334	2,68%
BTA-6.90% MAI22	352	380 160	368 742	3,24%
BTA-6.90% MAI22	35	37 100	36 458	0,32%
BTA-6.90% MAI22	20	20 728	20 681	0,18%
Total		4 939 972	4 944 713	43,47%
Total obligations et valeurs assimilées		9 699 582	9 796 838	86,12%
TITRES OPCVM				
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	133	133 000	203 092	1,79%
UGFS BOND FUND	9 805	100 011	101 109	0,89%
Total		233 011	304 201	2,67%
TOTAL PORTEFEUILLES TITRES		9 932 593	10 101 039	88,79%

Il est à noter que 900 titres de BTA (03-19) ont fait l'objet d'une pension livrée d'un montant de 895.290 dinars au profit d'Attijari Bank opéré en date du 16/06/2016 pour une durée de quatre-vingt-dix jours avec un taux de 4,6%.

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 1.274.752 dinars au 30 juin 2016, réparti comme suit :

Désignation	Nombre de titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2016	% de l'actif
Placements monétaires				
Certificats de Dépôts		493 846	495 808	4,36%
CD BTE 31/08/16 – 90j- 6.25%	1	493 846	495 808	4,36%
Total placements monétaires		493 846	495 808	4,36%
Disponibilités		778 943	778 943	6,85%
Total général		1 272 789	1 274 752	11,21%

4.1.3. Autres actifs

Ce poste présente au 30.06.2016 un solde de 20 dinars contre 10 848 dinars au 30.06.2015 et se détaille comme suit :

	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
AUTRES DEBITEURS RAS SUR EO	20	10 848	619
Total autres actifs	20	10 848	619

4.1.4. Opérateurs créditeurs

Ce poste présente au 30.06.2016 un solde de 20.272 dinars contre 29.245 dinars au 30.06.2015 et se détaille comme suit :

	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Dépositaire	3 302	4 546	3 831
Gestionnaire	16 970	24 699	20 226
Total opérateurs créditeurs	20 272	29 245	24 057

4.1.5. Autres créditeurs divers

Ce poste présente au 30.06.2016 un solde de 912.030 dinars contre 12.642 dinars au 30.06.2015 et se détaille comme suit :

	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Impôts à payer	1 023	1 078	1 048
Commissaire aux comptes	12 236	8 731	10 496
CMF (redevance & Publication)	1 833	2 793	2 235
Retenue à la source à payer	12	12	12
Charges à payer	34	28	34
Dettes sur pension livrée*	895 290	-	-
Intérêt couru sur pension livrée	1 602	-	-
Total	912 030	12 642	13 826

*Il s'agit d'une pension livrée d'un montant de 895.290 dinars au profit d'Attijari Bank opéré en date du 16/06/2016 pour une durée de quatre-vingt-dix jours avec un taux de 4,6%.

4.1.6. Capital social

Les mouvements sur le capital de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV s'analysent comme suit :

Capital au 31 décembre 2015

Montant (en nominal)	12 565 400	D
Nombre de titres	125 654	
Nombre d'actionnaires	881	

Souscriptions réalisées

Montant (en nominal)	13 083 900	D
Nombre de titres émis	130 839	
Nombre d'actionnaires nouveaux	110	

Rachats effectués

Montant (en nominal)	15 493 300	D
Nombre de titres rachetés	154 933	
Nombre d'actionnaires sortant	156	

Capital au 30 Juin 2016

Montant (en nominal)	10 156 000	D
Nombre de titres	101 560	
Nombre d'actionnaires	835	

La valeur du capital tenant compte des sommes non distribuables s'établit comme suit :

Capital social en nominal au 30 Juin 2016	10 156 000
Sommes non distribuables*	(32 515)
Résultat non distribuable des exercices antérieurs	123 827
Capital au 30 Juin 2016	10 247 313

(*) Les sommes non distribuables de la période se détaillent comme suit :

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	32 118
Plus ou moins-values réalisée sur cession de titres	(41 570)
Frais de négociation de titres	(201)
Résultat non distribuable de la période :	(9 653)
Régularisation des S.N.D sur souscriptions	123 508
Régularisation des S.N.D sur rachats	(146 369)
Régularisation des S.N.D	(22 861)
Sommes non distribuables	(32 515)

4.2. Note explicatives de l'état de résultat :

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04.2016 au 30.06.2016 à 122.160 dinars contre 211.533 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/04/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/04/2015 Au 30/06/2015	Période du 01/01/2015 Au 30/06/2015	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	122 160	255 385	167 200	316 909	633 108
Revenus des titres OPCVM	-	-	44 333	44 333	44 333
Total	122 160	255 385	211 533	361 241	677 440

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04.2016 au 30.06.2016 à 8 785 dinars contre 22.225 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/04/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/04/2015 Au 30/06/2015	Période du 01/01/2015 Au 30/06/2015	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Revenus des certificats de dépôt	8 785	15 575	16 499	56 386	73 470
Revenus des comptes de dépôt	-	521	562	5 352	6 454
Revenus des autres placements monétaires	-	-	5 164	10 070	15 244
Total	8 785	16 096	22 225	71 808	95 168

4.2.3. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04.2016 au 30.06.2016 à 20.272 dinars contre 29.239 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/04/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/04/2015 Au 30/06/2015	Période du 01/01/2015 Au 30/06/2015	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	16 970	35 057	24 699	50 572	93 481
Rémunération du dépositaire	3 302	6 783	4 540	9 262	17 317
Total	20 272	41 840	29 239	59 834	110 798

4.2.4. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04.2016 au 30.06.2016 à 5.940 dinars contre 7.046 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/04/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/04/2015 Au 30/06/2015	Période du 01/01/2015 Au 30/06/2015	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Redevance CMF	2 876	5 942	4 186	8 572	15 844
Rémunération commissaire aux comptes	870	1 740	2 138	5 590	7 355
Publicité et publications	324	733	325	484	1 442
Agios, frais bancaires et autres charges	18	35	19	37	72
Impôts et taxes	249	519	378	772	1 420
Intérêt couru sur pension livrée	1 602	1 602	-	-	-
Total	5 940	10 572	7 046	15 455	26 133

5- Rémunération du dépositaire et du gestionnaire :

La gestion de la **Millenium Obligataire SICAV** est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,5%HT de l'actif net, réglée trimestriellement et à terme échu.

La banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la **Millenium Obligataire SICAV**, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% HT de l'actif net avec minimum de 6 000 DT ;
- De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% HT de l'actif net ;
- Au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% HT de l'actif net.